

Utilisation de l'intelligence artificielle

1. Objet

L'intelligence artificielle est un outil d'assistance dont l'usage professionnel chez ORES doit rester maîtrisé, éthique et conforme aux règles internes. Ce standard définit les bonnes pratiques et conditions d'utilisation, protège la confidentialité et précise les outils autorisés, en cohérence avec les politiques et lois en vigueur.

2. Domaine d'application

La présent standard s'applique à tout usage professionnel de l'intelligence artificielle par les collaborateurs d'ORES (employés, intérimaires, prestataires, stagiaires), dans le cadre de leur mission.

Elle couvre :

- les usages individuels (ex. : assistant IA intégré à Microsoft 365),
- les usages collectifs ou structurés (ex. : projets, automatisations, agents IA),
- les phases exploratoires (ex. : POC, pilotes, expérimentations),
- tous les équipements (ordinateur ORES, smartphone, ou équipement personnel autorisé en BYOD),
- tous les lieux (bureau, télétravail, déplacement).

L'utilisation strictement privée d'outils d'IA, en dehors de tout lien avec ORES, n'est pas concernée par ce standard.

3. Notes de version et diffusion

VERSION : N° v 1.0 du 21/11/2025

MISE EN APPLICATION : 21/11/2025

DERNIÈRE RÉVISION MAJEURE OU PÉRIODIQUE : 21/11/2025

NOTES DE MISE À JOUR : Première publication

POUR MISE EN APPLICATION : Tout ORES

POUR INFORMATION : Tout ORES

NIVEAU DE CONFIDENTIALITÉ : C2 - Interne

MOTS CLÉS : Gouvernance IA, outils autorisés, responsabilité individuelle, support interne

	NOMS	DATE - SIGNATURE
RÉDACTEUR	Samuel GREGUOR Bruno GUILLAUME	
APPROBATEUR DE CONTENU	Frédéric MALLEFAIT Gaëtan BODART Didier BROOMS Jacques COLLE Vinciane ROYEZ	
RESPONSABLE D'ACTIVITÉS	🔄⊗ Pierre GERODEZ	
RESPONSABLE DU PROCESSUS	🔄📄⊗ Stéphane BALDINO	
CONFORMITÉ QUALITÉ IT	Axelle GILON	

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet.....	1
2.	Domaine d'application	1
3.	Notes de version et diffusion	1
4.	Objectifs.....	3
5.	Règles	3
	5.1. <i>Cas d'usage de l'IA</i>	3
	5.2. <i>Assistant (Outil) IA</i>	3
	5.3. <i>Sécurité de l'information</i>	3
	5.4. <i>Qualité des résultats, validation humaine et responsabilité</i>	4
6.	Aides, ressources et annexes	4
7.	Documents associés	5

4. Objectifs

L'**intelligence artificielle (IA)** est un outil d'assistance qui prend une place croissante parmi les outils professionnels mis à votre disposition. ORES souhaite que l'utilisation de cet outil reste maîtrisée, éthique et conforme aux règles de l'entreprise. Ces règles sont reprises dans le présent standard avec comme objectifs de :

- Définir les conditions et bonnes pratiques d'utilisation de l'IA
- Protéger les données et la confidentialité des informations
- Participer au respect de la conformité avec les lois et normes ([RGPD](#), AI Act européen, ISO27001, ...)
- Préciser quels outils d'IA sont autorisés et comment les utiliser.

Elle s'inscrit en cohérence avec le [Code d'éthique et de déontologie d'ORES](#), la [Charte d'utilisation du Système d'Information](#) et [les politiques et standards de sécurité internes](#).

5. Règles

5.1. CAS D'USAGE DE L'IA

- CIA-1.** L'IA est un outil d'assistance, utile pour gagner du temps et améliorer la qualité de nos travaux, mais elle **doit** toujours être utilisée avec responsabilité et discernement.
- CIA-2.** L'IA mise à disposition par ORES **doit** être utilisée uniquement dans un cadre professionnel légitime.
- CIA-3.** Les cas d'usage de l'IA qui sont **autorisés** sont :
- a. L'assistance à la rédaction, la reformulation ou la traduction de contenus non confidentiels
 - b. La structuration, la synthèse ou la recherche d'informations utiles au travail
 - c. La génération d'idées ou de supports professionnels (présentations, rapports)
 - d. L'automatisation de tâches dans le cadre de projets validés, avec supervision humaine
- CIA-4.** L'IA mise à disposition par ORES **ne peut jamais** être utilisée à des fins personnelles, récréatives, non professionnelles.
- CIA-5.** L'IA mise à disposition par ORES **ne peut jamais** être utilisée à pour la génération de contenus illégaux, discriminatoires ou contraires à l'éthique.

5.2. ASSISTANT (OUTIL) IA

- CIA-6.** **Microsoft 365 Copilot** est le seul assistant IA à usage individuel qui est autorisé dans le cadre professionnel. Ce choix s'explique par l'intégration de cet outil à l'environnement Microsoft 365. Cette intégration assure à ORES un suivi du respect des contrôles d'accès et des règles RGPD, ainsi que la traçabilité (et l'audit) des usages possibles de l'IA par ORES.
- CIA-7.** L'usage de tout autre outil grand public tels **ChatGPT, Gemini, Claude, Mistral**, etc. (liste non exhaustive) est **interdit**, sauf validation expresse par ORES.

5.3. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- CIA-8.** Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'alimenter l'assistant IA avec :

- a. Des informations/documents classifiés au niveau **C4 – Confidentiel**¹
- b. Des données à caractère personnel (au sens RGPD) quel que soit leur niveau de confidentialité (**C2-Interne/C3-Restreint/C4-Confidentiel**)
- c. Des identifiants d'utilisateurs et/ou les mots de passe qui leur sont associés

CIA-9. En ce qui concerne l'usage d'informations/documents classifiés **C3 – Restreint** l'utilisateur **doit** malgré tout toujours faire preuve de discernement et se poser la question de l'utilité de fournir ces données à l'assistant IA. En cas de doute il **doit** s'abstenir, consulter son responsable hiérarchique, le [DPO](#) et/ou l'[Information Security Office](#).

CIA-10. En ce qui concerne les informations/documents classifiés **C1-Publique** et **C2 – Interne** ceux-ci **peuvent** être utilisés sans restriction.

CIA-11. Cette section ne se limite pas à l'IA générative pour usage individuel. Elle s'applique à l'ensemble des usages professionnels de l'IA chez ORES, y compris les projets, les POC et pilotes, les agents IA et les automatisations.

5.4. QUALITÉ DES RÉSULTATS, VALIDATION HUMAINE ET RESPONSABILITÉ

CIA-12. Les résultats produits par les IA génératives ne remplacent pas le jugement humain, ils ne peuvent être utilisés tels quels sans validation humaine. En effet, l'IA n'est pas infaillible et peut produire des erreurs, mal interpréter une demande ou inventer des informations plausibles mais fausses ("hallucinations").
C'est pourquoi :

- a. L'utilisateur **doit** toujours relire, corriger, vérifier et valider les contenus générés par l'IA car ses réponses **doivent** toujours être considérées comme des brouillons potentiellement faux.
- b. L'utilisateur **doit** toujours s'assurer du respect de la confidentialité dans les réponses.
- c. Les faits, chiffres et citations **doivent** être vérifiés auprès des sources d'origine.
- d. Les suggestions ou recommandations **doivent** être soumises au jugement professionnel de l'utilisateur.
- e. Les contenus destinés à une diffusion externe **doivent** être revus par un collègue ou le service compétent.

CIA-13. L'IA générative ne remplace pas le jugement humain. Les contenus produits **doivent** toujours être revus, validés et vérifiés, notamment pour s'assurer de leur exactitude, de leur conformité et du respect de la confidentialité. L'utilisateur reste pleinement responsable des informations qu'il choisit d'utiliser ou de publier.

CIA-14. Dans le cadre de l'automatisation de processus, il peut être techniquement impossible d'assurer une vérification humaine exhaustive de chaque résultat généré par l'IA. C'est pourquoi, dans ces cas spécifiques, une supervision humaine adaptée **doit** être définie en amont du projet, selon les principes de gouvernance IA en vigueur chez ORES. Cette supervision peut prendre la forme de contrôles par échantillonnage, de validations périodiques ou de mécanismes d'alerte en cas de dérive. L'objectif reste de garantir que l'exploitation des résultats de l'IA se fasse dans un cadre maîtrisé, responsable et conforme aux exigences réglementaires et éthiques.

CIA-15. Toute exploitation ou automatisation **doit** intégrer une supervision humaine adaptée.

6. Aides, ressources et annexes

ORES s'engage à supporter activement ses collaborateurs dans leur utilisation de l'IA et à les informer régulièrement des évolutions liées aux outils IA.

¹ Pour rappel chez ORES les niveaux de classification de la confidentialité des informations sont : C1 Public - C2 Interne - C3 Restreint - C4 Confidentiel.

- CIA-16.** ORES a créé le SharePoint « [Hub IA ORES](#) » qui met à disposition différents guides d'utilisation (bonnes pratiques IA, classification de l'information, règles de sécurité,...) et un inventaire des ressources (lien vers la documentation officielle des outils, formations internes, communautés d'utilisateurs, ...). Celui-ci **doit** être consulté pour accéder à la documentation, aux guides pratiques et aux contacts internes (support, champions, experts,...) appropriés.
- CIA-17.** Il est interdit de demander du support sur des forums ou réseaux sociaux externes afin d'éviter de divulguer des informations sensibles (même involontairement). Toute demande d'aide concernant des données ou outils internes **doit** rester dans le cadre des canaux ORES.

7. Documents associés

[IT-001-D01 Directive Direction Informatique](#)

[IT-021-D01 Directive de la Sécurité de l'Information](#)

[Intranet Code d'éthique et de déontologie](#)

[Portail Sécurité de l'Information : Politiques et standard de sécurité ORES](#)